

# L'obligation scolaire dès 3 ans ?

**La lutte contre la pauvreté passe aussi par l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, considèrent les commissaires du Sénat.**

**L**a lutte contre la pauvreté en Belgique doit passer par l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans et par une attention accrue à la période qui précède la scolarité de l'enfant, conclut un rapport d'information approuvé lundi à l'unanimité en commission du Sénat.

« Pour son développement, il est très important que l'enfant aille au plus tôt à l'école », martèle la sénatrice Ingrid Lieten (sp.a), qui est à l'ini-

tiative de ce rapport. Elle souligne la diversité des formes de pauvreté comme une maîtrise insuffisante de la langue maternelle ou le déficit de compétences sociales de nombre d'enfants qui grandissent dans des milieux défavorisés. Sa collègue Ann Brusseel (Open Vld) a pour sa part insisté sur l'entourage des parents pendant la période précédant la scolarité.

Ces recommandations seront présentées le 24 février prochain lors d'une conférence de presse au Sénat, qui donnera une place spécifique aux émissions pour enfants et à la presse pour les jeunes.

La problématique de la pauvreté infantile a été étudiée par la commission pendant un an, en se penchant sur divers aspects : emploi, revenus, crèches, école, santé, logement, etc. Une journée d'étude est programmée le 29 février au Sénat, trois jours après la discussion du rapport en plénière. ■